

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du 20 juin 2018 à 20 heures 30</p>
--

Participation citoyenne

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Le Maire donne la parole au Gendarme CAPOBIANCO, référent pour la commune, venu présenter le dispositif de la participation citoyenne qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Les principaux objectifs de cette démarche à retenir sont :

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique*
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social*
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.*

Il sera possible à terme, si la commune le souhaite, d'établir une convention avec la gendarmerie

Nuisances sonores

Monsieur le Maire donne la parole à une habitante de la rue Lamidey qui souhaitait exposer aux membres du conseil municipal, les problèmes de perception sonore, le bruit provenant de la salle Bernard Mullie jusqu'à son domicile et la gêne occasionnée.

Après échange, Monsieur le Maire informe que des travaux d'amélioration acoustique vont être réalisés en juillet. Ces travaux auront pour effet de réduire les effets de réverbération interne de la salle.

D 13/18 SIVOSS – rétrocession de la salle sportive - bâtiment et voirie-réseaux

Monsieur Le Maire expose :

En 2011, la commune de Saint Antoine la Forêt a sollicité les communes du SIVOSS pour le remboursement des frais inhérents à la construction de la salle des sports intercommunale. Projet porté par la commune avec l'aide de la Communauté de Commune Caux Vallée de Seine.

La participation de chaque commune avait été calculée selon la clé de répartition du SIVOSS (population, nombre d'élèves et potentiel fiscal).

Pour Saint Jean de Folleville 12 464 € ont été réclamés et la Communauté Caux Vallée de Seine a participé à hauteur de 8 998 € au titre du fonds de concours intercommunal. La part financée par la commune était alors de 3 466 €.

De son côté, la commune de Saint Antoine la Forêt comptait sur des subventions attendues qui n'ont pas été reçues, elle avait donc fait appel aux communes du SIVOSS qui jusque-là n'avaient pas donné leurs accords.

Le 26 mars 2018, à la demande de la commune de Saint Antoine la Forêt, une réunion d'élus du SIVOSS a eu lieu afin d'évoquer à nouveau cette participation supplémentaire des 4 communes aux frais inhérents à la salle sportive.

Ces participations sont réparties en deux :

- Remboursement du terrain d'assise de la salle :

2 500 m² x 15,75 € = 39 375 €, cette somme sera avancée par le SIVOSS de Saint Antoine la Forêt et réclamée ensuite en quote-part à chaque commune suivant la clé de répartition habituelle, il coûtera à la commune de Saint Jean de Folleville 8 703,71 € payable en 2019.

- Remboursement d'une partie de travaux parking et réseaux :

Montant total de 40 104,30 € répartis selon la clé habituelle du SIVOSS entre les 4 communes et payable en 2019, 2020, 2021 et 2022, soit pour Saint Jean de Folleville 2 216, 23 € par an.

Lors de la réunion de mars, les élus ont donné un accord de principe sous réserve du vote des conseils municipaux.

Il restera à définir les actes de rétrocession en faveur du SIVOSS (avec opération d'inventaire) et l'enregistrement au centre des impôts fonciers. Enfin l'entretien des espaces verts.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Vu :

- Le code Général des collectivités Territoriales

Considérant l'exposé ci-dessus,

Après délibération, le conseil municipal décide (15 voix pour) :

- de verser au SIVOSS une participation annuelle de 2 216,23 € correspondant aux frais inhérents à la salle sportive (parking, voirie, réseaux) pendant 4 ans.
- de verser au SIVOSS sa participation de 8 703,71 € pour le remboursement du terrain en 2019.

D 14/18 SDE76 Chemin des Aigrettes – avant-projet pour matériel et réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Projet-EP-2017-0-76592-M506 et désigné « Chemin Espace Aigrettes » dont le montant prévisionnel s'élève à 29 675,16 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 13 052,11 € TTC.

Il s'agit de travaux d'éclairage public à savoir :

- Sur le chemin des Aigrettes, entre la rue des Sources et la Grand'Route, extension du réseau sur 220 ml, depuis l'armoire EP existante rue des Sources, et mise en place de 8 bornes lumineuses Leds de type « Graphis » 15 W, dans le cheminement piéton, avec mise en peinture.

Il demande au conseil municipal de valider cette opération et adopter le plan de financement qui prend en compte l'augmentation du financement du SDE76 sur la participation éclairage public MDE à 80 %.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour 13 052,11 € TTC article 2315 de l'opération 135
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Adopté 12 Voix POUR et 03 CONTRE

D 15/18 Subvention PAR-TAGE Hortithèque

Le conseil municipal étudie la demande de subvention de l'association PAR-TAGE, association solidaire des centres de formation Horticoles de Seine Maritime.

Le Ministère de l'agriculture, ministère de tutelle, renforce l'éducation citoyenne dans ses programmes, les enseignants et animateurs poursuivent leur travail d'éveilleurs de conscience auprès des jeunes afin de leur donner des clés de compréhension à travers

- des sorties socioculturelles
- spectacles : théâtre, musique, danse urbaine, cinéma documentaire...
- conférences-débats.

Après discussion et par délibération, le conseil municipal décide d'accorder pour 2018 deux cents euros car un jeune de Saint Jean de Folleville y est scolarisé.

La somme sera directement versée à l'association sur présentation des coordonnées bancaires.

D 16/18 Création des fonctions de délégué à la protection des données

Exposé des motifs :

Le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 s'applique au sein des Etats membres depuis le 25 mai 2018.

Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel de mettre en place une protection et une utilisation optimale sur ces dernières. Le but est d'être en

mesure de démontrer notre conformité au règlement en créant un dossier documentaire. Pour cela, la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles est obligatoire (art. 37 du règlement).

Ce délégué sera le pilote de la gouvernance des données personnelles au sein la commune. Sa mission est d'informer, de conseiller et de contrôler la conformité communale au règlement pour tout ce qui se rapporte aux traitements des données personnelles.

Délibération :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique
- Vu le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable à partir du 25 mai 201

Considérant que la nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) est obligatoire

Entendu l'exposé ci-dessus et sur proposition de Monsieur Le Maire

Le conseil municipal de Saint Jean de Folleville

- crée la fonction de délégué à la protection des données (DPO)
- autorise le maire à nommer le délégué à la protection des données
- charge le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Questions/Informations diverses

- Salle Bernard Mullie – validation de la proposition WELLKO pour les travaux acoustiques

Suite à la consultation pour les travaux d'amélioration acoustique dans la salle Mullie, Monsieur le Maire propose de retenir la société WELLKO. Les panneaux acoustiques vont permettre de corriger la réverbération sonore de l'intérieur. Coût des travaux : 26 297,33 € TTC.

- GR2 modification d'un chemin de randonnée sur le GR2

Pour des raisons de sécurité, la commune souhaite déplacer une petite portion du GR2 passant dans le bois qui appartient au groupement forestier.

Plusieurs réunions se sont tenues avec l'Association Départementale des Randonneurs, l'Office de Tourisme Caux Vallée de Seine et les propriétaires qui ont accepté l'échange.

Le cabinet FLEURET & Associé a été sollicité.

- DETR : dossier validé par les services de l'Etat et autorisation de commencement au cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention pour la mise en accessibilité PMR et l'aménagement des allées en espaces enherbés du cimetière a été validée par les services de l'Etat. La procédure de marché peut être lancée.

- DETR : modification du dossier de la Rue des Sources

Le dossier de restructuration de la rue des Sources a été retenu par la commission des élus chargée de la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Après accord définitif des services de l'Etat, la commune va pouvoir finaliser le contenu technique du dossier.

Bilan d'activité de la police municipale intercommunale 2017

Monsieur le Maire communique le rapport d'activité de la police municipale intercommunale qui retrace l'activité personnalisée sur la commune.

Le groupe le plus important étant la sécurité routière et la police de la route, suivi de la police du maire.

PLUi – état d'avancement

La première phase concernant l'enquête agricole est terminée, les exploitants ont tous été contactés et ont pu fournir les éléments utiles. Seules les exploitations agricoles professionnelles (et non de loisirs) ont été recensées.

La deuxième phase consiste à recenser tout le patrimoine bâti ayant un intérêt architectural. Un inventaire existe déjà, il sera repris comme support de travail. Ce diagnostic doit être rendu pour mi-octobre.

Plan communal de Sauvegarde

Dans le cadre de l'édition 2018 de la semaine de la sécurité, la commune a participé à un exercice de déclenchement de son Plan Communal de Sauvegarde.

Il résulte que le PCS doit être mise à jour et contenir des fiches techniques simples d'utilisation.

PIG Caux Vallée de Seine

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du 4^{ème} Programme d'Intérêt Général 2017-2020, l'objectif est de réhabiliter 250 logements au titre de la rénovation énergétique sur les 50 communes du territoire.

2 logements sur Saint Jean de Folleville ont pu bénéficier d'une aide pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Les élus sont invités à faire l'écho de ces actions auprès des habitants.

Conseils municipaux du 2^{ème} semestre 2018

- jeudi 13 septembre à 20 h 30
- jeudi 25 octobre à 20 h 30
- jeudi 06 décembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

